

**Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale**

**Affaires Juridiques et du Domaine**

**REF : DAJDAJD2012001**

**Signataire : AD/SD**

**OBJET : cession du 4 rue Pierre Curie à Aubervilliers, bien en totalité situé sur la parcelle cadastrée A 43, au profit de la SCI H & R ou tout substitué.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la décision de préemption n° 275 du 12 octobre 2011 ;

Vu la lettre de la commune en date du 18 novembre 2011 ;

Vu le courrier de la SCI H & R en date du 24 novembre 2011 ;

Vu l'avis des services de France Domaine du 21 septembre 2011 ;

Considérant l'intérêt de céder la parcelle A 43 située 4 rue Pierre Curie à Aubervilliers au profit de la SCI H & R afin de créer des logements conformes aux orientations politiques de la commune et de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune ;

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** de céder le bien en totalité situé 4 rue Pierre Curie à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée A 43 d'une surface au sol de 200 m<sup>2</sup> et d'une superficie utile de 504 m<sup>2</sup> au profit de la SCI H & R ou tout substitué afin de créer des logements conformes aux orientations politiques de la commune et de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune.

**FIXE** le prix de cession à 414.000 € majorés des frais notariés d'acquisition.

**AUTORISE** le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

Reçu en Préfecture le : 03/02/2012

Publié le : 02/02/2012

Certifié exécutoire le : 03/02/2012

Le Maire

Jacques SALVATOR

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué